

# Le Mag des Collines

## CIL du Paradis

CIL "Les collines du Paradis" - 1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



### 2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Voici en cette fin d'année le second MAG des Collines de 2013.

En plus de notre site internet : <http://www.hyeres-paradis.fr> ce bulletin est la source d'information de tous les habitants de notre quartier.

Conformément à nos engagements, nous avons organisé le 6 novembre une réunion d'information et de débat sur la sécurité dans le quartier.

Vous en trouverez un compte rendu dans ce MAG.

Les travaux de réfection de la chaussée de la rue Renoir sont enfin réalisés, ceux de la rue Manet devraient suivre.

Nous suivons toujours les dossiers sensibles comme ceux du pylône Bénézit, de l'escalier Renoir/Matisse, du stationnement et de la circulation en général.

Par ailleurs nous avons des projets comme le « quartier fleuri », de nouveaux panneaux de signalisation, la réfection du transformateur de la rue Manet.

Nous travaillons aussi à la révision des statuts de notre association qui ont besoin d'un toilettage.

Les nouveaux statuts seront soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui précédera L'Assemblée Générale Ordinaire prévue le :

**Mercredi 29 janvier 2014 à 18 heures à l'Ecole Paul Long.**

Cette assemblée générale extraordinaire a pour but d'adapter les statuts du CIL qui datent de 1999, au fonctionnement actuel de l'association. Pour plus d'informations les anciens statuts ainsi que les modifications envisagées sont consultables sur le site du CIL <http://www.hyeres-paradis.fr>

Si vous ne pouvez venir pensez à remplir votre pouvoir pour le vote de l'assemblée générale.

Au nom du Conseil d'Administration du CIL je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2014.

Le président

Léon-Gérard HEUSELE

### 2.2 SECURITE DANS LE QUARTIER

*Réunion d'informations à l'école Paul Long le 6/11/2013*

#### Préambule.

Le président du CIL, Léon-Gérard Heusele ouvre la séance devant environ 50 personnes et précise que cette réunion prévue depuis l'Assemblée Générale de Janvier 2013, est destinée à donner des informations aux habitants du quartier sur la situation actuelle concernant la sécurité, les moyens policiers mis en œuvre, et les autres dispositifs possibles.

En particulier il cite le protocole « voisins vigilants » que le CIL Godillot a été le premier, et le seul jusqu'à maintenant, à avoir signé à Hyères.

Le président rappelle également que la décision du CIL Paradis de signer un tel protocole ne sera pas prise à l'issue de cette réunion, mais sera soumise à un vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Il passe la parole ensuite à Mr Mayen, Commissaire de Police.

#### Intervention du Commissaire de Police, Mr Mayen.

Mr Mayen précise que son domaine d'action regroupe les villes de Carqueiranne et de Hyères avec pour cette ville un très grand secteur qui comprend les quartiers excentrés et les îles.

## RUBRIQUES

### 2.1 LE MOT DU PRESIDENT

Léon-Gérard HEUSELE

### 2.2 SECURITE

Réunion d'informations sur la sécurité dans le quartier

### 2.3 PYLÔNE DISGRACIEUX

Encore et toujours le pylône .....

### 2.4 L'ESCALIER RENOIR / MATISSE

Problème de gestion

### 2.5 PROJET QUARTIER FLEURI

embellir la colline

### 2.6 PROJET SALLE INFORMATIQUE

Cyber Voisins

### 2.7 MAISON DES ASSOCIATIONS

Rien de nouveau en centre ville

### 2.8 FONCTIONNEMENT DU CIL

### 2.9 INFORMATIONS PRATIQUES

Parmi les missions de la police nationale il cite trois points importants :

- 1- La sécurité routière qui présente un bilan satisfaisant.
- 2- Le contrôle du trafic de stupéfiants.
- 3- Les cambriolages.

Pour cette question on remarque, après une année 2011 en très forte augmentation, une baisse générale des cambriolages. La police nationale effectue des rondes de surveillance, en coopération avec la police municipale, et avec des véhicules banalisés. Mais là encore ses moyens en personnel et en matériel ne permettent pas de couvrir un si vaste domaine avec la fréquence que les habitants souhaiteraient.

Le commissaire note enfin qu'il y a plusieurs catégories de cambrioleurs, celle des petits larcins occasionnels, celle de la délinquance organisée et de passage et celle des « spécialistes » locaux dont le plus connu vient d'être arrêté.

Concernant « Voisins Vigilants » il est tout à fait favorable au principe et plus généralement à une solidarité active des citoyens pour coopérer efficacement avec la police.

### **Intervention de Mr Werber, Chef de la Police Municipale.**

La police municipale a vu ses effectifs augmenter et dispose actuellement de 70 agents, avec une permanence de 15 agents le jour et 7 la nuit. Le centre ville est désormais équipé de plus de 80 caméras de surveillance dont les écrans sont contrôlés en permanence.

Il rappelle aussi l'opération « vacances tranquilles » qui, sur simple demande de votre part, consiste à effectuer 3 rondes de surveillance par jour devant votre domicile à des horaires aléatoires, le temps de votre absence.

Ce dispositif donne entière satisfaction et un sentiment de sécurité à tous ceux qui y ont recours.

Mr Werber qui souligne les bons rapports qui existent entre les deux polices, nationale et municipale, est lui aussi très favorable au dispositif « voisins vigilants » et il a d'ailleurs participé activement à l'élaboration du protocole concernant le CIL Godillot.

### **La parole est donnée ensuite à Mr Ferré, vice-président du CIL Godillot.**

L'expérience du CIL Godillot s'est faite sous l'impulsion de Mr Janier reprise par le bureau du CIL qui organisa une réunion sur la sécurité, ouverte à tous, en septembre 2012 en présence du Maire et des représentants des polices nationale et municipale. La décision d'entamer une procédure « voisins vigilants » fut votée alors à une très grande majorité en Assemblée Générale.

Le résultat est la signature d'un protocole entre la Direction Nationale de la Sécurité Publique et le commissariat de police local, après enquête sur l'éligibilité du quartier concerné pour un tel protocole.

Ensuite le maire prend un arrêté qui délimite le secteur concerné et octroie la fourniture des panneaux à implanter sur la voie publique ainsi que les auto-collants à apposer sur les portes ou boîtes aux lettres des propriétaires qui le désirent.

Il assure également que la police municipale jouera pleinement son rôle dans ce dispositif.

Mr Ferré insiste alors sur la conception de son CIL sur le dispositif « voisins vigilants », c'est-à-dire « voisin » comme bonne relation de proximité et « vigilant » comme attentif aux autres, et qui selon lui ne doit pas faire des citoyens des délateurs ni des « sheriffs » en puissance.

Dans cet esprit le CIL Godillot n'a pas retenu le principe de « référent », c'est-à-dire d'un citoyen désigné ou élu, qui serait l'interlocuteur privilégié de la police, et qui ferait le lien avec les habitants.

Tous les habitants sont donc concernés et se doivent de signaler les faits anormaux directement à la police en appelant le 17 sur une ligne fixe ou le 112 avec un portable.

**Mr Janier prend alors la parole** pour rappeler le principe de « voisins vigilants » qui doit être avant tout un principe d'entraide et de solidarité.

Il réfute absolument l'amalgame souvent entendu avec délation, ingérence ou milice privée.

Puis il fait l'inventaire des autres moyens d'assurer la sécurité des maisons : alarmes, home-sitting, ainsi que des précautions élémentaires comme de vérifier les fermetures, de se méfier des faux démarcheurs, faux agents EDF et même faux policiers.

Il insiste également sur la nécessité d'alerter la police en cas de tentative d'effraction, dégradations, et de toute situation inhabituelle, tout en mettant en garde contre la tentation d'intervenir directement.

Les citoyens n'ont pas vocation à se substituer à l'action des forces de police qui sont seules habilitées à intervenir.

En conclusion la convention avec les services de l'Etat ne fait qu'officialiser la mise en place de « voisins vigilants », et c'est donc bien la solidarité et l'esprit civique qui permettent de combattre l'insécurité.

**Mme Pilon, adjointe au maire chargée de la sécurité,** intervient alors pour confirmer que la municipalité est tout à fait favorable au dispositif de « voisins vigilants » qui encourage fortement la solidarité et la cohésion entre voisins.

La mairie s'engage à financer les frais de matériel comme les panneaux et les auto-collants, et confirme l'engagement de la police municipale à coopérer entièrement avec la population impliquée dans le dispositif.

Par ailleurs le bilan constaté dans les municipalités qui ont adopté le dispositif de « voisins vigilants » depuis quelques années, en particulier dans le département 06, est très positif.

Le nombre des cambriolages a ainsi baissé de 40 à 50% dans les années qui ont suivi sa mise en place.

**Après quelques questions du public** concernant les statistiques et les moyens des policiers, ainsi que des modalités de l'adoption et de la mise en place du dispositif « voisins vigilants », la séance est levée à 19h45 et un apéritif amical est proposé aux participants.

### 2.3 LE PYLÔNE DISGRACIEUX rue Bénézit

Tout le monde paraissait d'accord pour estimer que ce derrick de 15 mètres de haut qui défigure notre colline n'avait plus sa raison d'être depuis que les émissions de télévision analogique avaient cessé.

Le maire lui-même nous avait promis de tout faire pour obtenir le démontage de ce pylône.

Mais nous nous heurtons au nouveau propriétaire à qui TDF a cédé cet équipement.

Il s'agit du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui, avec une certaine mauvaise foi, veut absolument garder ce mât car il prétend que, même si dans l'immédiat il n'est pas indispensable pour assurer ses communications, il pourrait se révéler utile dans l'avenir pour s'adapter à une nouvelle technologie.

Mme PILON adjointe à la sécurité nous a promis de diligenter une enquête par ses services pour savoir si le SDIS a vraiment besoin pour ses communications radio d'avoir une antenne rehaussée de 15 mètres par rapport au sommet de la colline qui culmine déjà à 116 mètres.

Nous attendons le résultat de cette expertise, mais nous nous faisons peu d'illusions car le maire a déclaré que le principe de sécurité l'emporte sur la promesse qu'il avait faite, et le SDIS brandit toujours cet argument imparable.

La situation paraît donc bloquée.

Seule issue peut être : demander à un technicien indépendant de faire une contre expertise à nos frais, mais nous ne savons pas si les finances du CIL le permettraient.

### 2.4 L'ESCALIER RENOIR/MATISSE

Cet escalier est toujours dans un état déplorable, totalement impraticable, encombré de déchets et gravats, et infesté de rats. De plus les eaux pluviales de la rue Renoir s'y déversent, le transforment en torrent par fortes pluies, et ruissellent ensuite sur les terrains en contrebas de la rue Matisse. Cet inconvénient est de la responsabilité de la commune, la rue Renoir étant voie publique. Lors de nos précédentes communications sur le sujet vous savez que nous espérons faire classer cet escalier comme « bien sans maître » et entamer une procédure pour que la ville en prenne possession et l'entretienne comme une voie publique.

Après plusieurs consultations chez Me PALENC le notaire qui s'est occupé à l'origine de la SCI les Amandiers, nous avons eu accès à des documents qui retracent l'historique du lotissement dont dépend cet escalier.

La SCI les Amandiers, créée en 1955 comportait 21 lots, 15 rue Renoir à partir des n° 18 et 9 et 6 rue Matisse côté pair du n° 6 au n° 16. En 1981 la SCI s'est muée en Association Syndicale du Groupe d'Habitations les Amandiers ; regroupant les propriétaires des 21 lots.

En 1988 cette association a cédé pour le franc symbolique à la commune le haut de la rue Renoir mais est restée propriétaire de l'escalier joignant les rues Renoir et Matisse, cadastré alors B2320.

C'est le dernier document que nous connaissons provenant de cette association qui à l'époque était présidée par Mr DAVID propriétaire du 21 rue Renoir.

Le cadastre actuel donne aussi comme propriétaire l'Association Syndicale avec le n° B111 et une surface de 144m<sup>2</sup>.

Autrement dit les propriétaires de 21 lots qui constituent cette association peuvent être considérés comme les copropriétaires de l'escalier, et coresponsables en cas d'accident.

La procédure « bien sans maître » paraît peu envisageable dans l'immédiat et nous négocions avec la mairie pour qu'elle contacte les 21 propriétaires actuels afin de trouver enfin une solution aux problèmes que pose l'état de l'escalier pour ce qui est de la sécurité, de la voirie et de l'hygiène.

### 2.5 PROJET QUARTIER FLEURI

Lors de notre pique-nique annuel du 12 mai 2013, à l'issue de la « causerie » dirigée par Ange Lhoste – Dhoineau, il avait été émis l'idée d'embellir notre quartier par la plantation de fleurs et de végétaux sur les parties communes relevant de la Municipalité.

Le C I L a rencontré Madame Sylvie BELLUET, Directrice des espaces Verts de la mairie de Hyères, pour lui exposer notre projet, lequel a reçu un accueil très favorable.

Le compte rendu complet de cet entretien est consultable sur le site internet du C I L : <http://www.hyeres-paradis.fr>

Nous avons déposé un dossier complet et nous attendons la réponse.

Mais nous sommes d'ores et déjà preneurs de vos idées et suggestions sur ce sujet par :

Mail : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr) - Courrier : 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères - Téléphone : 06 19 89 17 94

## 2.6 PROJET SALLE INFORMATIQUE



Nous souhaitons organiser en collaboration avec le cyber-base Massillon une entraide informatique.

1- Regrouper des habitants du paradis sur un thème (Email, recherche sur le Net ...etc) en privilégiant la convivialité et l'entraide. On utiliserait les créneaux horaires et les professionnels de cyber-base.

2- Création d'une séance hebdomadaire sur des thèmes que la cyber-base ne couvre pas (utilisation de logiciels, sécurité de vos ordinateurs ....etc) encadrée par le Cil du Paradis .

Dés à présent, faites nous parvenir vos idées et suggestions à ce sujet :

Thèmes, créneaux horaires ... etc

Mail : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr) - Courrier : 1 rue Auguste Renoir 83400 Hyères - Téléphone : 06 19 89 17 94

## 2.7 MAISON DES ASSOCIATIONS

### A quand une maison des associations en Centre Ville ?

Les habitants des « fractions » semblent bien gâtés.

Après la Maison des Salinois au quartier des Vieux Salins, le maire et son adjointe spéciale ont inauguré le 14 septembre 2013, la nouvelle et superbe maison des associations du quartier de l'Ayguade.

Nous sommes très heureux pour les habitants de ces quartiers qui peuvent bénéficier d'équipements adaptés financés par la municipalité mais nous posons la question : qu'en est-il du centre ville ?

Les associations du centre, et en particulier les CIL, sont contraintes de solliciter pour leurs réunions, les établissements scolaires, l'église anglicane ou les salles privées payantes.

La salle du Park Hôtel est toujours réservée et les salles de l'Espace 3000 très éloignées et peu adaptées.

Une ville de plus de 50.000 habitants comme Hyères mérite certainement une maison des associations en centre ville, digne de ce nom.

## 2.8 FONCTIONNEMENT DU CIL

Pour poursuivre ses activités et atteindre ses objectifs, le CIL s'appuie essentiellement sur le bénévolat et les cotisations de ses adhérents.

Notre association a besoin de votre confiance, de votre soutien et de vos réflexions pour défendre au mieux les intérêts des habitants du quartier et préserver notre qualité de vie.

Par ailleurs, dans nos relations avec les différentes autorités, le nombre d'adhérents et donc la représentativité du CIL, sont un atout très important.

La cotisation annuelle est fixée à 10€, ce qui ne semble pas exagéré et nous vous serions reconnaissants de verser cette somme à notre trésorier, en précisant vos noms et adresse et éventuellement votre adresse internet.

Daniel Cousin : 1 rue Auguste Renoir 83400 HYERES

## 2.9 INFORMATIONS PRATIQUES

### - Le CIL.

Adresse : 1 rue Auguste Renoir – 83400 HYERES

Mel : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr)

### - SECURITE.

La Police Municipale assure une veille permanente 7 jours sur 7 au : 04 94 65 02 39

N'hésitez pas à l'appeler pour tout problème de sécurité.

Contactez ce même numéro si vous désirez une surveillance particulière en cas d'absence prolongée.

### - RAMASSAGE DES DECHETS.

Déchets ménagers : ramassage le lundi et vendredi. (le mercredi ayant été supprimé)

Papiers, cartons : container jaune un jeudi sur deux.

Plastiques : container gris un jeudi sur deux (voir le calendrier remis avec les containers).

Déchets verts : lundi et jeudi. (de préférence en fagots ou poubelles, évitez les sacs plastiques)

Encombrants : lundi et jeudi après appel au : 04 94 00 78 50 le vendredi ou mercredi précédent.

Dans tous les cas évitez de sortir les déchets avant 20h la veille.